

<p>Date de convocation : 21 avril 2026</p> <p>Élus en exercice : 15</p> <p>Élus présents : 14</p> <p>Procuration : 1</p> <p>Nombre de votants : 15</p> <p>Quorum atteint</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 19h, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HONORE LES BAINS, légalement convoqué, s'est réuni salle Simone RIGNAULT, en séance ordinaire, sous la présidence de M. BOURLON Didier, Maire sauf pour la délibération n°01 sous la présidence de Mme DEVOUARD Chantal, Première adjointe.</p> <p>Étaient présents : MM. BOURLON Didier, DEVOUARD Chantal, MATHIEU Raymond, CHAMPAGNAT Stéphanie, AUGENDRE Michel, FAIVRE-PICON Arlette, LAFFARGUE Patricia, GEISSER Jean-Michel, TOUFFU Stéphanie, KORYL Michel, d'ESPEUILLES Edouard, CHARTIER David, PERRIN Laurène, VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS Ria.</p> <p>Était excusé : M. LEPETIT Pascal (donnant pouvoir à Mme VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS Ria).</p>
<p>Secrétaire de séance : Madame Laurène PERRIN</p>	

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance

Madame PERRIN Laurène est désignée Secrétaire de séance.

Procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026

Vote : Adoption, à l'unanimité.

Madame la Première adjointe est désignée Présidente de séance.

Délibération n°01 : Approbation du Compte Financier Unique du Budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 de la commune de Saint Honoré les Bains ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la commune de Saint Honoré les Bains a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant que, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame DEVOUARD Chantal, Première adjointe.

Le compte financier unique 2025 présenté et résumé comme suit par Madame la présidente :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL CUMULÉ	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		421 614,13	416 940,50		416 940,50	421 614,13
Opérations de l'exercice	1 273 791,47	1 487 782,35	1 417 152,95	1 419 494,51	2 690 944,42	2 907 276,86
Résultats de l'exercice 2025		213 990,88		2 341,56		216 332,44
Résultats de clôture		635 605,01	414 598,94			221 006,07
Restes à réaliser			306 366,00	337 701,00	306 366,00	337 701,00
Solde restes à réaliser				31 335,00		31 335,00
RÉSULTATS DÉFINITIFS			383 263,94			252 341,07

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025	INV DEP C/001	414 598,94
	INV REC C/1068	383 263,94
	FONC REC C/002	252 341,07

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal.

Vote : Approbation, par 13 voix pour et 1 abstention (14 votants, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT).

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Délibération n°02 : Affectation du résultat 2025 du Budget principal

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

La section d'Investissement présente un besoin de financement qui sera compensé par le solde d'exécution positif de la section de fonctionnement. Il est proposé d'affecter le résultat à hauteur de 383 263,94 € et de reporter le solde disponible en Fonctionnement au Compte 002 pour 252 341,07 €.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver :

- Le report au compte 1068 du prochain exercice pour un montant de 383 263,94 €,
- Le report du solde disponible en Fonctionnement au Compte 002 pour 252 341,07 €.

Vote : Approbation, par 14 voix pour et 1 abstention.

Délibération n°03 : Budget primitif 2026 du Budget principal

Monsieur le Maire présente le projet de budget principal 2026.

Le vote est proposé sur des montants arrêtés aux chapitres :

- en section de Fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 737 948,07 €
- en section d'Investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 236 050,01 €.

Le Conseil est invité à délibérer afin d'approuver le budget principal 2026 de la Commune.

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°04 : Taux 2026 de la fiscalité directe locale

Monsieur le Maire expose les taux attendus pour les différentes composantes de la fiscalité directe locale :

- ✓ Taxe Foncière (bâti) = 34,82 % (taux communal à 10,92 % et taux départemental à 23,90 %) ;

- ✓ Taxe Foncière (non bâti) = 25,22 % ;
- ✓ Taxe d'habitation = 21,96 %.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver les taux ci-dessus, qui seront portés sur l'état 1259 COM qui sera annexé à la présente.

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°05 : Périodicité et horaires de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le pilotage de l'allumage de l'éclairage public se fait à partir de points de commandes prédéfinis qui gèrent chacun une rue ou un quartier, qu'il est possible de programmer. Il est juridiquement nécessaire de fixer ces plages horaires d'allumage par délibération.

Par points de commande référencés dans le système d'information géographique (SIG) communal auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), la périodicité et les horaires sont ainsi définis :

Périodicité et horaires des points d'éclairage public (Reconductible chaque année)

Sur tout le territoire communal :

Du 1^{er} janvier au 31 mars, tous les points d'allumage :

- Extinction à 23h ; Allumage à 6h.

Du 1^{er} avril au 31 octobre, tous les points d'allumage :

- Extinction à minuit ; Allumage à 6h.

Du 1^{er} novembre au 31 décembre, tous les points d'allumage :

- Extinction à 23h ; Allumage à 6h.

Arrêt de l'éclairage de l'ensemble du camping municipal du 1^{er} novembre au 31 mars.

Chaque 14 juillet : prévoir un allumage des points A13-A16-A18-A20 de la tombée de la nuit jusqu'à 3h du matin le 15 juillet.

Chaque dernier weekend de juillet : prévoir un allumage des points A13-A16-A18-A20 de la tombée de la nuit de chacun des trois jours jusqu'à 4h du matin le lendemain de chacun des trois jours soit :

Du vendredi soir au samedi 4h du matin ; Du samedi soir au dimanche 4h du matin ; Du dimanche soir au lundi 4h du matin.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la périodicité et les horaires tels que présentés.

Vote : Approbation, par 13 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n°06 : Foncier communal, cession d'un bien immobilier

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la propriété située au 22 rue Henri Renaud, cadastrée AH n°128 d'une superficie de 419 m² est en vente.

En date du 3 avril 2026, une proposition d'achat a été reçue, en Mairie. Celle-ci est à hauteur de 54 500 € (cinquante-quatre mille cinq cents euros).

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver cette cession au prix de vente de 54 500 € (cinquante-quatre mille cinq cents euros).

Vote : Approbation, par 14 voix pour et 1 abstention.

Délibération n°07 : Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire propose la composition suivante pour les différentes commissions communales thématiques :

- **FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Patricia LAFFARGUE + Pascal LEPETIT
- **CADRE DE VIE ET SECURITE** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Jean-Michel GEISSER + Ria VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS
- **URBANISME, TRAVAUX ET BATIMENTS PUBLICS** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Patricia LAFFARGUE + Michel AUGENDRE + David CHARTIER + Michel KORYL + Jean-Michel GEISSER
- **TOURISME ET ENVIRONNEMENT** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Edouard d'ESPEUILLES + David CHARTIER + Michel KORYL + Jean-Michel GEISSER + Ria VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS
- **THERMALISME ET SANTE** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Arlette FAIVRE-PICON + Laurène PERRIN + Ria VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS
- **CULTURE ET PATRIMOINE** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Edouard d'ESPEUILLES + Pascal LEPETIT
- **COMMUNICATION** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Laurène PERRIN + Ria VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS
- **EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Stéphanie TOUFFU + David CHARTIER + Ria VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS
- **ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Stéphanie TOUFFU + Arlette FAIVRE-PICON + Laurène PERRIN + Patricia LAFFARGUE + Ria VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS
- **SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Laurène PERRIN + David CHARTIER + Michel KORYL + Michel AUGENDRE
- **PARC LOCATIF** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD + Raymond MATHIEU + Stéphanie CHAMPAGNAT + Stéphanie TOUFFU + David CHARTIER + Michel KORYL + Jean-Michel GEISSER + Ria VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la composition des différentes commissions communales thématiques.

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°08 : Composition de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil municipal doit proposer une liste de 24 propriétaires représentatifs qui sont appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs. Seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus.

Voici la liste des 24 propriétaires :

- THOMAS Alain, PEREZ Manuel, LAMALLE Jean-Jacques, AFFRAY Marie-Claire, BAYLE Natacha, MATHIEU Raymond, DEVOUARD Chantal, PERRIN Laurène, LAFFARGUE Patricia, LAURENT Alain, TOUSTOU Dominique, HUGUET Fabien, GRANDJEAN Martine, LEMERLE Alain, ANTOINE Agnès, FAIVRE-PICON Arlette, TOUFFU Stéphanie, CHARTIER David, KADUC

Catherine, AUGENDRE Michel, TOUFFU Stéphanie, KORYL Michel, VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS Ria, CHEVASSON Valérie.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver cette liste.

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°09 : Composition de la commission communale de révision de la liste électorale

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue du renouvellement général de mars 2026 et conformément à la loi n°2025-444 du 21 mai 2025, la composition de la commission communale de contrôle de la liste électorale est désormais composée de 5 membres du Conseil municipal puisque deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal dont 3 membres de la majorité et 2 membres de l'autre liste.

Ainsi, il est proposé la composition suivante : DEVOUARD Chantal, MATHIEU Raymond, LAFFARGUE Patricia, LEPETIT Pascal et VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS Ria.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la composition de la commission communale de révision de la liste électorale.

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°10 : Composition de la commission communale d'appel d'offres

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue du renouvellement général de mars 2026 et conformément à la réglementation en vigueur pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée :

- De Monsieur le Maire, BOURLON Didier, en tant que Président de la commission ;
- De trois membres titulaires : DEVOUARD Chantal, MATHIEU Raymond, VAN LIDTH DE JEUDE-TINDEMANS Ria ;
- De trois membres suppléants : AUGENDRE Michel, FAIVRE-PICON Arlette et LEPETIT Pascal.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la composition de la commission communale d'appel d'offres

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°11 : Nominations des délégués municipaux auprès des structures extérieures

Monsieur le Maire propose les nominations suivantes auprès des différentes structures extérieures :

- **CANTINE SCOLAIRE** : Didier BOURLON : Président + Patricia LAFFARGUE : Trésorière + Stéphanie TOUFFU : Secrétaire + Michel AUGENDRE
- **PARC NATUREL DU MORVAN** : Raymond MATHIEU : titulaire et référent bois/forêt + Jean-Michel GEISSER : suppléant
- **ROUTE DES VILLES D'EAUX DU MASSIF CENTRAL** : Didier BOURLON + Steve GONCALVES : titulaires
- **ECOLE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SUD MORVAN BAZOIS** : Didier BOURLON : titulaire + Stéphanie CHAMPAGNAT : suppléante
- **NIEVRE INGENIERIE** : Didier BOURLON : titulaire
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE, D'EQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT** :
 - ✓ **Commission locale énergie** : Michel AUGENDRE + Stéphanie TOUFFU : titulaires

- ✓ **Commission infrastructures de recharge pour véhicules électriques** : Michel KORYL : titulaire
- ✓ **Commission éclairage public** : Didier BOURLON : titulaire
- **CENTRE SOCIAL DE MOULINS ENGILBERT** : Laurène PERRIN : titulaire + Chantal DEVOUARD : suppléante
- **TRANSPORT SCOLAIRE** : Chantal DEVOUARD + Stéphanie CHAMPAGNAT : titulaires et Michel KORYL + Stéphanie TOUFFU : suppléants
- **SYNDICAT DE TRANSPORT DE MOULINS ENGILBERT** : Chantal DEVOUARD + Stéphanie CHAMPAGNAT : titulaires et Michel KORYL + Stéphanie TOUFFU : suppléants
- **ABATTOIRS DU SUD MORVAN** : Edouard d'ESPEUILLES : titulaire + David CHARTIER : suppléant
- **LUTTE CONTRE L'AMBROISIE** : Jean-Michel GEISSER : titulaire
- **COMITE DE TERRITOIRE DE LUZY** : Didier BOURLON : titulaire
- **COMITE DES ŒUVRES SOCIALES** : Patricia LAFFARGUE : titulaire élue + Edouard d'ESPEUILLES : suppléant élu et Maryline MECHAIN : titulaire agent + Steve GONCALVES : suppléant agent
- **ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI « O'SER »** : Raymond MATHIEU : titulaire
- **TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE « MA CLE »** : Stéphanie TOUFFU : titulaire
- **SITES CLUNISIENS** : Stéphanie CHAMPAGNAT : titulaire + Stéphanie TOUFFU : suppléante
- **NIEVRE ATTRACTIVE** : Didier BOURLON : titulaire
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE** : Didier BOURLON + Chantal DEVOUARD : titulaires
- **AGENCE REGIONALE DU NUMERIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE** : Laurène PERRIN : titulaire

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver ces nominations.

Vote : Approbation, par 13 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n°12 : Nomination du correspondant défense

Monsieur le Maire explique qu'à la demande des services de l'Etat, il est nécessaire de désigner le correspondant défense de la commune.

Il est proposé que soit désigné comme correspondant défense, MATHIEU Raymond.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver cette nomination.

Vote : Approbation, à l'unanimité.

DIA :

DIA n°28/2025

Bâti et terrains situés 2 rue du Chemin Ferré et 2 bis rue Jacques Poulet
Parcelles AI n°119 et AI n°121 pour une superficie totale de 259 m²

DIA n°29/2025

Bâti et terrains situés 61 Avenue du Général d'Espeuilles
Parcelles AC n°167 et AE n°01 pour une superficie totale de 904 m²

DIA n°30/2025

Bâti et terrain situés 16 Avenue du Général d'Espeuilles
Parcelle AH n°23 pour une superficie totale de 776 m²

DIA n°01/2026

Bâti et terrains situés 35 rue de l'Hâte
Parcelles AC n°71, AC n°79 et AC n°80 pour une superficie totale de 551 m²

DIA n°02/2026

Bâti et terrain situés 30 rue de l'Hâte
Parcelle AC n°88 pour une superficie totale de 2 124 m²

DIA n°03/2026

Bâti et terrain situés 20 rue de l'église
Parcelle AE n°104 pour une superficie totale de 1 154 m²

DIA n°04/2026

Bâti et terrain situés 17 rue Henri Renaud
Parcelle AE n°89 pour une superficie totale de 123 m²

DIA n°05/2026

Bâti et terrain situés 12 Avenue Jean Mermoz
Parcelle AB n°89 pour une superficie totale de 2 425 m²

DIA n°06/2026

Bâti et terrain situés 12 rue Henri Renaud
Parcelle AH n°15 pour une superficie totale de 133 m²

DIA n°07/2026

Bâti et terrains situés 26 Avenue Eugène Collin
Parcelles AD n°93, AD n°170 et AD n°184 pour une superficie totale de 414 m²

DIA n°08/2026

Bâti et terrain situés 62 Avenue du Général d'Espeuilles
Parcelle A n°1966 pour une superficie totale de 1 659 m²

DIA n°09/2026

Bâti et terrain situés 34 Avenue du Général d'Espeuilles
Parcelle AE n°117 pour une superficie totale de 174 m²

DIA n°10/2026

Bâti et terrain situés 19 Avenue du Général d'Espeuilles
Parcelles AH n°75 et AH n°76 pour une superficie totale de 589 m²

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h55.

Visa du Président de séance

Visa de la Secrétaire de séance

